

violabilité des domiciles ; la liberté de la justice, toutes les libertés disparaissaient, tous les droits (1).

Je m'en tiens à un seul fait, mais qui fait comprendre tous les autres, au nombre immense de Napolitains entassés, avec ou sans jugement, dans les prisons : M. Bentinck établissait au Parlement anglais, en se fondant sur "le rapport du consul général anglais, M. Bonham, et sur les documents présentés au parlement de Turin, qu'au moment où il parlait, le nombre des prisonniers politiques "était de plus de vingt mille."

(1) En cinq mois, depuis le 14 décembre 1862 jusqu'au 7 mai 1863, on a dissous quatre-vingt-neuf conseils municipaux et quatre-vingt-six gardes nationales (1).

Et les malheureux maires n'étaient pas même libres de donner leur démission. Il fallait obéir aux injonctions des préfets piémontistes, sous peine de mort.

Voici, en effet, les circulaires qu'adressaient les préfets piémontais aux maires de la province confiée à leur administration :

"*Préfecture de la province de Girgenti, 1er octobre 1862.*"

"Monsieur,

"... Je vous avertis qu'en cas de violation de cet ordre, vous serez impitoyablement traité comme on traite aujourd'hui ceux qui sont soupçonnés de tendances criminelles."

Et si le maire, effrayé, s'avise de donner sa démission, voici ce qui le menace :

"Je vous fais remarquer, en terminant, que, comme vous n'avez jusqu'à ce jour, adressé aucune demande, soit de congé, soit de démission de votre charge, si vous le faites dans l'avenir, je me verrai obligé d'agir avec toute la rigueur que les temps actuels requièrent et autorisent. Le Préfet FALCONERI."

Voilà pour les libertés municipales.

Quant à la liberté des opinions, une circulaire du 21 janvier 1863, adressée par M. le ministre à tous les préfets, recommande qu'une *énergique et constante répression* soit exercée ; et le fonctionnaire qui l'exerce, sans consulter personne, un *Questeur*, peut saisir et confisquer tout journal. Et dans la seule ville de Naples, vingt-sept journaux ont été supprimés par la police.

Et lord Lennox, au discours duquel j'emprunte ces détails, prouve ensuite que la même tyrannie s'exerçait dans toutes les provinces annexées ou conquises.

Le Piémont a de la même façon respecté la liberté des personnes. Voici ce que lord Lennox a vu pendant qu'il était à Naples :

"La police, dans une seule nuit, enveloppa dans ses filets deux cents individus, femmes ou hommes, et parmi eux un prêtre âgé de plus de quatre-vingts ans, et les jeta en prison (1)."

Il en était dans les provinces comme dans la capitale.

Dans la cour d'une de ces prisons, celle-là même que M. Gladstone a décrite avec tant de complaisance, "les prisonniers, a raconté lord Lennox, se précipitèrent autour de nous en poussant des cris lamentables, les yeux injectés de sang, les bras étendus, implorant, non pas la liberté, mais un procès, non pas merci, mais un jugement... L'attitude et la condition des damnés dans l'*Enfer* du Dante donneraient la plus juste idée de la scène qui se présenta alors dans cette cour de prison..."

"Les aliments qu'on servait à ces malheureux prisonniers n'auraient pu même être donnés à des bestiaux en Angleterre."

"J'ai, disait encore lord Lennox, une longue liste de noms de femmes qui ont été retenues en prison, sans être jugées ni même interrogées. Dans ces prisons, les honnêtes femmes étaient mêlées avec des prostituées ; les prêtres et les magistrats avec des assassins ; des gentils-hommes étaient enchaînés avec des forçats ! Dans une cellule étroite et du plus misérable aspect, se trouvaient quatre hommes, enchaînés deux à deux avec des chaînes de fer les plus lourdes. L'un d'eux était un Français."

"M. de Luca était enchaîné à un brigand qui avait été condamné pour vol ou pour meurtre. Ainsi, un gentilhomme italien, dont le malheur était de différer de manière de voir avec le gouvernement de Turin, était enchaîné au plus vil malfaiteur."

(1) Aveux et mensonges.

(1) Lord Lennox, au Parlement anglais.

Un autre orateur, M. Bower, a affirmé au Parlement anglais "que d'après des documents certains, ce nombre, depuis l'invasion, aurait été jusqu'à soixante-dix mille."

Aussi alors, comme aujourd'hui, les prisons du royaume ne suffisaient pas, elles regorgent, encombrées. On ne se donne pas la peine de juger les prisonniers, ni même de les interroger ; ils languissent des mois, des années, sans savoir pourquoi ils sont là !

Ce sont des faits positifs, connus, je le répète, par les discours même prononcés aux Parlements de Turin et de Londres.

Un rapport a été déposé devant le Parlement de Turin, il s'exprime ainsi :

"J'ai été voir les prisonniers de Melazzo ! Horreur ! j'en suis sorti tout couvert de vermine, le cœur navré, et le front rouge d'être Italien."

M. Ricciardi avouait, au sein du parlement, "qu'il avait vu plus de quinze cents prisonniers à Palerme, entassés les uns sur les autres, comme des sardines dans un baril ;" et, dans la même séance il ajoutait : "Le pain qui est donné aux prisonniers est tel que je n'aurais pas souhaité au comte Ugolin d'en manger."

Et dans une autre séance :

Nos prisons sont pleines, et dans un grand nombre de cas, pleines de gens innocents !

"La vie et la liberté de nos concitoyens dépendent du caprice d'un capitaine ou d'un lieutenant, d'un sergent ou même d'un caporal."

Lord Lennox a voulu visiter les prisons comme autrefois M. Gladstone, et il l'a fait avec ce soin scrupuleux des hommes d'état anglais, notant tout, inscrivant tout sur son carnet, et il a publié ces notes à la suite de son discours.

Je recommande ce discours célèbre, ainsi que les quatre autres discours publiés dans le même recueil, à ceux qui veulent savoir ce qui s'est passé, et ce qui se passe encore à l'heure qu'il est dans cette Italie, régénérée, dit-on, et sauvée par le Piémont.

Je ne puis, en terminant, retenir sur mes lèvres et au fond de ma conscience émue, ce cri que j'ai fait entendre, au parlement anglais, M. Maguire :

"La loi de Dieu et la loi des hommes ont été violées, et ce qui a commencé dans la ruse et la perfidie, pour s'achever dans la violence, finira dans la honte."

Et si maintenant vous me demandez ce que je pense enfin de notre allié, je le dirai :

J'en pense ce qu'en doit penser quiconque n'est pas de ceux qui ne regardent et ne voient pas, écoutent et n'entendent pas ;

Quiconque a conservé une conscience, et un cœur d'homme dans sa poitrine ;

Quiconque ne compte pas pour rien la justice, l'honneur, la parole donnée, le sang des peuples ;

Et si vous me demandez ce que j'en conclus, je vous le dirai encore, et ma conclusion sera aussi simple que modérée :

J'en conclus que, quand le Piémont donne une parole et signe une convention, il y faut regarder de près, et que, lorsqu'il parle, pour aller à Rome, des forces morales et du progrès de la civilisation, nous savons à quoi nous en tenir.

Maintenant que j'ai dit ce que je pense du Piémont, je dois dire ce que j'espère de la France.

(A continuer.)